Image not found or type unknown

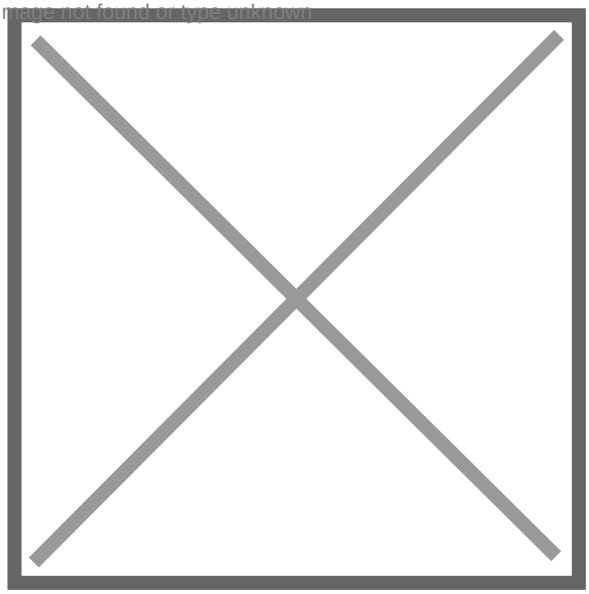

Question refus location

Par **VitrailD**, le **09/08/2021** à **12:02**

Bonjour,

Je suis étudiant. Je rentre à l'Université en septembre prochain et je dois me confronter aux difficultés de trouver un toit dans les temps impartis. J'ai pu trouver une location qui m'intéresse fortement, notamment en terme de prix du loyer et de localisation.

A l'issue de la visite, le propriétaire a dit qu'il me louerait l'appartement, sous réserve que je lui apporte l'ensemble des documents relatifs à mes garants ou à mon statut étudiant.

Ce matin, j'ai reçu un message de sa part, sous-entendant qu'il me refuserait la location si je ne pouvais pas rentrer chez mes parents les WE. D'après ses propos, il préfèrerait éviter tout risque de nuisances sonores et demander ainsi le retour de l'étudiant chez ses parents en fin de semaine.

Ma question est la suivante : un propriétaire a-t-il le droit de refuser une location pour cette raison ou, est-ce que, au contraire, il s'agit d'un fait quelconque de discrimination ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **10/08/2021** à **09:14**

[quote]
Ce matin, j'ai reçu un message de sa part, sous-entendant qu'il me refuserait la location si je ne pouvais pas rentrer chez mes parents les WE. D'après ses propos, il préfèrerait éviter tout

risque de nuisances sonores et demander ainsi le retour de l'étudiant chez ses parents en fin de semaine.

[/quote]
Bonjour,

Si cette clause est inscrite au bail, vous pouvez signer sans soucis. Dans la mesure où elle est illégale, elle est réputée non écrite et vous n'aurez aucune obligation de la respecter.

Si elle n'est pas inscrite au bail, c'est encore plus simple...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés